


Département de la MOSELLE Arrondissement de THIONVILLE 	COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 JUIN 2018 à 18h
Nombre de Conseillers : ■ En exercice : 29 ■ Présents : 17 ■ Représentés : 11	Le Conseil Municipal de la Commune de Terville s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 8 juin 2018 sous la présidence de M. Patrick Luxembourger, Maire En présence de : Mme Hoël, M. Boulay, M. Ackermann, Mme Wagner, M. Froehlicher, Mme Merscher-Vogel (à partir du point n°7), M. Berardi, Mme Even (à partir du point n°2), Mme Nalepa, Mme Huot, M. Felten, M. Pas, M. Mielcarek, M. Ziegler, M. Delon, Mme Laurent, M. Perniceni, Mme Le Lay
Point de l'ordre du jour : A Numéro : 20180614-A Rapporteur : M. Le Maire	En l'absence de : M. Costagliola
	Ont donné procuration : Mme Vanduch à M. Luxembourger, Mme Merscher-Vogel à M. Berardi, Mme Even à Mme Hoël, M. Hoël à M. Froehlicher, M. Tomaz à Mme Huot, Mme Conge à Mme Nalepa, Mme Dalla Favera à M. Mielcarek, Mme Cailliez à Mme Wagner, M. Maggioli à M. Ackermann, Mme Baldo à M. Boulay, Mme Ounissar à M. Ziegler Secrétaire de séance : M. Delon

ORDRE DE JOUR

Adoption des procès-verbaux des 4 et 11 avril 2018

Désignation du secrétaire de séance

1. Communication des décisions prises en application de la délégation permanente
2. Approbation du compte de gestion 2017 du Budget de la Ville présenté par le Trésorier Principal
3. Désignation du Président de séance pour approbation du compte administratif 2017 du Budget de la Ville
4. Adoption du Compte Administratif 2017 du Budget de la Ville
5. Affectation des résultats de l'exercice 2017 du Budget de la Ville
6. Décision Modificative n°1 du Budget 2018
7. Convention communale de coordination de la Police Municipale de Terville et de la Police Nationale
8. Convention pour la rétrocession de nouvelles voiries et espaces communs
9. Acquisition foncière auprès de MOSELIS
10. Cession foncière à la société JLD Promotion
11. Acquisition du fonds de commerce « Café de la Promenade »
12. Fourniture de gaz naturel et services associés : constitution d'un groupement permanent de commandes
13. Constitution de différents groupements de commandes
14. Règlement européen Général sur la Protection des Données Personnelles (R.G.P.D) – Désignation d'un délégué de la protection de données (D.P.O)
15. Programme d'actions pour l'année 2018 dans la forêt communale de Terville – travaux d'infrastructure : entretien
16. Adhésion et versement d'une subvention à l'association « Le Souvenir Français »
17. 33^{ème} Tour de Moselle Cycliste – Organisation à Terville du départ de la 4^{ème} étape
18. Subvention complémentaire à l'association « Terville – Florange Olympique Club Volley-ball »
19. Antenne locale de prévention spécialisée Apsis-Emergence – Participation aux frais de fonctionnement 2018 et versement d'une subvention dans le cadre d'un « Atelier Jeunes »
20. Achat d'abonnements FC Metz auprès de l'association « GrenaThions »
21. Renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse et demande de développement
22. Signature d'une convention avec l'Amicale du Personnel Communal de Terville
23. Fixation du nombre de représentants du personnel, institution du paritarisme au sein du C.H.S.C.T. et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité
24. Fixation du nombre de représentants du personnel, institution du paritarisme au sein du Comité Technique et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité
25. Modification du tableau des effectifs et de l'organigramme
26. Désignation d'un conseiller municipal en charge du développement et du Conseil Municipal des Jeunes
27. Révision des indemnités des Elus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- o ADOPTE les procès-verbaux des 4 et 11 avril 2018.
 - o DESIGNE comme secrétaire de séance Monsieur Jean-Michel DELON
1. PREND ACTE des communications prises en application de la délégation permanente.
 2. APPROUVE le compte de gestion 2017 présenté par Monsieur le Trésorier Principal de Thionville et Trois Frontières.
 3. DESIGNE Madame Christelle HOËL, comme Président de séance pour examen et approbation du compte administratif 2017 du Budget de la Ville
 4. APPROUVE le compte administratif 2017 du budget de la Ville
 5. AFFECTE la somme de 187 812,81 € au compte R1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » de la section d'investissement 2018 ; REPORTE la somme de 1 329 600,28 € au compte R 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » de la section d'investissement 2018 ; REPORTE la somme de 2 514 312,45 € au compte R 002 « excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement 2018.
 6. ADOPTE la décision modificative n° 1/2018
 7. APPROUVE les termes de la convention communale de coordination de la Police Municipale de Terville et de la Police Nationale, à intervenir entre la Ville et la Préfecture de la Moselle, telle que jointe en annexe ; AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
 8. AUTORISE le Maire à signer la convention avec DELTA PROMOTION pour le principe de classement dans le domaine communal de la parcelle de voirie et d'espaces communs de la construction route de Verdun.
 9. AUTORISE l'acquisition de l'emprise foncière, en cours d'arpentage, d'une contenance de 1 are 72 centiares cadastrée en section 11 n° 627/47 au prix de 40 150 € outre les frais de mutation estimés à la somme de 4 000 € ; AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents utiles à cette acquisition ; AUTORISE le Maire, le 1^{er} Adjoint ou en cas d'empêchement le 2nd Adjoint, à signer les actes authentiques et définitifs d'acquisition ; DIT que la dépense sera imputée à l'article 2115 ; AUTORISE, d'une manière générale, le Maire, le 1^{er} Adjoint ou en cas d'empêchement le 2nd Adjoint, à prendre toute mesure utile permettant la bonne exécution de la présente délibération.
 10. AUTORISE la cession de la parcelle communale d'une contenance de 1 are 72 centiares issue d'une parcelle mère cadastrée en section 11 n° 627/47 et faisant actuellement l'objet d'un arpentage au prix de 44 150 €. Les frais de mutation sont à la charge de l'acquéreur ; AUTORISE le Maire, le 1^{er} Adjoint ou en cas d'empêchement le 2nd Adjoint, à signer les actes authentiques et définitifs de ventes relatifs à chaque terrain ; NOMME Maître Michaël JACOB, Notaire de la Ville, pour cette opération ; DIT que les recettes seront affectées au budget 2018 ; AUTORISE, d'une manière générale, le Maire, le 1^{er} Adjoint ou en cas d'empêchement le 2nd Adjoint, à prendre toute mesure utile permettant la bonne exécution de la présente délibération.
 11. AUTORISE l'acquisition du fonds de commerce Café de la Promenade sis 98 route de Verdun à Terville au prix de 105 000 € ; AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents utiles à cette acquisition ; DESIGNE Maître Michaël JACOB, Notaire à Metz, pour la rédaction de l'acte ; AUTORISE le Maire, le 1^{er} Adjoint ou en cas d'empêchement le 2nd Adjoint, à signer les actes authentiques et définitifs d'acquisition ; DIT que la dépense sera imputée à l'article 2088 ; AUTORISE, d'une manière générale, le Maire, le 1^{er} Adjoint ou en cas d'empêchement le 2nd Adjoint, à prendre toute mesure utile permettant la bonne exécution de la présente délibération.

12. **APPROUVE** la constitution du groupement de commandes permanent pour la fourniture de gaz naturel (achat, transport, distribution et stockage) et services associés ; **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération ; **ACCEPTE** que Metz Métropole soit coordonnateur du groupement ; **MANDATE** Metz Métropole ou son mandataire pour demander l'ensemble des données de consommation de gaz des sites de la CA auprès de GRDF afin de recevoir directement les informations ; **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant, à suivre l'exécution du marché correspondant, avenants et reconduction éventuels ; **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant, à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes permanent et les autres annexes à la présente convention, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
13. **ADHERE** aux groupements de commandes permanents pour :
- la fourniture et l'acheminement d'électricité et les prestations de services associées
 - la fourniture de vêtements et accessoires,
 - la fourniture de vêtements de sécurité et d'équipements de protection individuelle,
- APPROUVE**, pour chaque groupement, les termes de la convention, constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération et en autoriser sa signature par le Maire ou son représentant ; **ACCEPTE** que la Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville » soit coordonnateur du(es) groupement(s) ; **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant, pour chaque groupement, à suivre l'exécution du marché correspondant, avenants et reconduction éventuels, pour ses besoins propres à l'exception du groupement de commandes pour la vérification et maintenance des installations des moyens de lutte contre l'incendie dans les bâtiments publics ; **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant, pour chaque groupement, à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes permanent (annexe 1), ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à compléter l'annexe 2 à la présente convention.
14. **DESIGNE** le Responsable du Service Informatique, en qualité de Délégué à la Protection des Données, au sein de la Ville de Terville.
15. **VALIDE** le programme d'actions pour des travaux d'entretien de la forêt communale d'un montant total estimé à 952 € HT ; **DIT** que les crédits nécessaires aux travaux sont prévus à l'article 61524 du budget 2018 de la ville ; **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.
16. **DECIDE** de l'adhésion de la Ville à l'association « Le Souvenir Français » et du versement de la cotisation ; **IMPUTE** la dépense de 10 € à l'article 6281 fonction 025 du budget 2018 ; **ALLOUE** à l'association une subvention d'un montant de 150 € pour l'ensemble des actions menées sur le territoire de la commune ; **DIT** que les crédits correspondants sont prévus à l'article 6574 en subventions non affectées du budget 2018.
17. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le « Cyclo Sport Thionvillois » ainsi que tout document afférent ; **ALLOUE** à l'association « Cyclo Sport Thionvillois » une subvention de 1 000 € ; **DIT** que les crédits correspondants sont prévus à l'article 6574 en subventions non affectées du budget 2018.
18. **ALLOUE** une subvention complémentaire à l'association « Terville Florange Olympique Club volley-ball » d'un montant de 13 000 € ; **DIT** que les crédits correspondants sont prévus à l'article 6574 en subventions non affectées du budget 2018.
19. **CONFIRME** sa participation aux frais de fonctionnement de l'antenne locale de prévention spécialisée conformément à la convention départementale ; **ALLOUE** à l'association Apsis-Emergence une subvention de fonctionnement annuelle de 10 000 € ainsi qu'une subvention d'un montant de 245 € pour soutenir les projets organisés pour les jeunes participants à l'issue de l'« Atelier Jeunes » ; **DIT** que les crédits correspondants sont prévus à l'article 6574 en subventions non affectées du budget 2018.

20. AUTORISE l'achat de 10 abonnements FC Metz pour la saison 2018-2019 auprès de l'association « GrenaThions » pour un montant de 1170 € sur présentation d'une facture ; DIT que les crédits correspondants sont prévus à l'article 6042 du budget 2018.
21. APPROUVE le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF de la Moselle et la demande de développement, pour la période du 1^{er}/01/2018 au 31/12/2021 ; AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, le Contrat Enfance et Jeunesse, ainsi que toute pièce afférente ; PREND en recettes, à l'article 7478 fonctions 40 et 64, la prestation de service enfance jeunesse.
22. ALLOUE à l'Amicale du Personnel Communal de la Ville de Terville une subvention annuelle équivalente à 1,20% de la rémunération des personnels titulaires et non titulaires de la collectivité ; CONCLUT pour une durée de 3 ans, et ce à compter de cette année, la convention ci-annexée ; AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention ; DIT que la dépense correspondante sera imputée à l'article 6574 du budget de fonctionnement 2018 et des suivants.
23. FIXE à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel au C.H.S.C.T avec un nombre égal de représentants suppléants ; DECIDE d'instituer un paritarisme numérique au C.H.S.C.T. en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants. Ce nombre est fixé à 4 pour les représentants titulaires de la collectivité avec un nombre égal de suppléants DECIDE le recueil, par le C.H.S.C.T., de l'avis des représentants de la collectivité.
24. FIXE à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité Technique avec un nombre égal de représentants suppléants ; DECIDE d'instituer un paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants. Ce nombre est fixé à 4 pour les représentants titulaires de la collectivité avec un nombre égal de suppléants ; DECIDE le recueil, par le Comité Technique, de l'avis des représentants de la collectivité.
25. APPROUVE la suppression du service « Assurances » de l'organigramme de la collectivité et de l'emploi affecté à ce service, et ce à compter du 1^{er} juillet 2018 APPROUVE la création au tableau des effectifs, avec effet au 1^{er} septembre 2018 d'un second emploi de rédacteur titulaire à temps complet ; DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012 du budget de fonctionnement 2018 et des suivants.
26. DESIGNNE Monsieur Damien ZIEGLER, élu comme conseiller municipal en charge du développement et du Conseil Municipal des Jeunes
27. FIXE les indemnités des élus, à compter de la date d'entrée en fonction du 6^e conseiller délégué, stipulée dans l'arrêté de délégation, de la manière suivante :
- * Maire : 52,26% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
 - * Adjoints : 16,28% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
 - * Conseillers délégués : 7,13% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- IMPUTE les dépenses correspondantes au chapitre 65 du budget de fonctionnement 2018 et des suivants.

Affiché le 21 juin 2018.



Le Maire,

Patrick Luxembourg